

Capsule 10

Une fois le document de projet est préparé et la CAC ,en tenant compte de l'avis du CCEXEC, a convenu q'un nouveau travail devrait commencer sur une norme, la commission décide **quel** comité est chargé d'élaborer la norme et orientera le travail de ce comité dans le cadre de la procédure d'élaboration de normes Codex en 5 à 8 étapes.

Une mesure importante est prise immédiatement après la préparation du document de projet :**un pays ou un groupe de pays doit préparer une première ébauche de la norme pour être pris en considération au cours du processus d'étape.**

DIAPOSITIVE 2

L'élaboration et l'adoption de normes alimentaires et leur publication dans le Codex Alimentarius est l'un des principaux objectifs de la Commission du Codex Alimentarius.

La procédure d'élaboration des normes est bien définie, inclusive et transparente.la procedure implique un processus par étapes donnant aux pays membres et observateurs l'occasion de commenter sur les projets de normes

Les révisions aux textes existants du Codex suivent le même processus par étapes.

Le processus normal d'élaboration suit **huit étapes distinctes**, impliquant deux séries de commentaires par les membres et les observateurs .

Une décision peut être prise à l'étape 5 pour omettre la deuxième série de commentaires (étapes 6 et 7), permettant ainsi de suivre la procédure accélérée en cinq étapes avec une seule ronde de commentaires de la part des membres et observateurs.

La décision d'opter pour la procédure accélérée est prise au début du processus par la CAC, généralement sur proposition du comité technique compétent.

Cette décision est fondée sur l'urgence d'élaborer une norme Codex. Toutes les questions appropriées doivent être prises en considération, y compris la probabilité que de nouvelles informations scientifiques deviennent disponibles dans un avenir immédiat.

les mêmes raisons peuvent être invoqué et il peut être décidé à l'étape 5 de la procédure normale en 8 étapes , d'omettre les étapes 6 et 7.

Revoyons une fois de plus le processus par étapes de l'élaboration de la Norme Codex

Étape 1 - La Commission, en tenant compte des conseils du CCEXEC, décide d'élaborer (ou de réviser) une norme et confie le travail à un comité.

La décision d'élaborer une norme peut également être prise par un comité, mais est soumise à l'approbation de la Commission.

Étape 2 – Étape de rédaction : Le Secrétariat organise la préparation d'un projet de norme qui est généralement rédigé par un groupe de travail électronique.

Étape 3 – Il s'agit d'une étape de commentaires : Le projet de norme est envoyé aux membres et aux observateurs pour commentaires.

Étape 4 -est l'étape à laquelle le comité responsable des travaux se réunit pour discuter du projet de norme proposé

Étape 5 -est l'étape à laquelle la norme est considérée comme prête à être adoptée en tant que projet de norme. Cela se produit sur recommandation du comité et nécessite l'approbation de la commission.

Étape 6 – Il s'agit d'une étape de commentaires. Le projet de norme est envoyé aux membres et aux

observateurs aux fins de commentaires. Les commentaires ne doivent porter que sur les éléments où le comité pourrait devoir discuter davantage. Ces éléments sont indiqués entre crochets dans le projet de norme.

Étape 7 - Étape à laquelle le comité examine les commentaires reçus avant une adoption finale possible.

Étape 8 - Étape de l'adoption : Le projet de norme est présenté à la Commission par l'intermédiaire du Secrétariat pour adoption en tant que norme Codex

Dans certaines circonstances, les étapes peuvent être répétées.

Le comité (ou la Commission) peut décider qu'une question spécifique doit être examinée plus en détail et peut suggérer que le projet de norme soit distribué à nouveau à la même étape ou à une étape précédente.

Diapositive 4

Revoyons ensemble le processus global d'élaboration des normes.

Nous voyons que nous commençons à partir d'une proposition d'un comité qui prépare et transmet une proposition sous la forme d'un document de projet.

La deuxième phase est l'examen par le comité exécutif au moyen du processus d'examen critique.

Si le nouveau travail est jugé pertinent , la phase suivante est la phase d'élaboration , qui est effectuée par le comité suivant le processus d'étape .

Tout au long du processus d'élaboration, la norme est transmise à la Commission pour examen, soit comme projet de norme à l'étape 5, soit comme norme finale pour examen par la Commission aux étapes 8 ou 5/8.

DIAPOSITIVE 6

L'avancement de la norme dans le processus par étapes doit se faire en visant à obtenir un consensus sur le texte proposé.

Bien que tous les efforts soient déployés pour faire progresser les normes en temps opportun au moyen de la procédure en huit ou en cinq étapes , il est important de noter que les normes peuvent être retournées à une étape antérieure, en vue d'une discussion plus approfondie à l'appui du consensus.

Diapositive 7

Les textes du Codex destinés à être inclus dans le manuel des procédures du Codex, p. ex., les principes de travail de l'analyse des risques, seront également élaborés au moyen de la procédure par étapes.

- **Toutefois, les amendements aux règles de procédure:** ne passent généralement pas par le processus par étapes du Codex; **Les modifications proposées sont examinées par le Comité du Codex sur les principes généraux, et les recommandations de révision sont transmises par ce comité à la Commission.**